

Mesdames,
Messieurs,
Chers Amis,

Le printemps promesse de jours meilleurs...

Le temps maussade de ce printemps ne doit pas nous faire oublier la promesse des beaux jours.

Nous apprécions ce que nous apporte le printemps : des jours plus longs, plus ensoleillés, une douceur agréable, les bourgeons des plantes éclatent, pleins de promesses.

L'été s'annonce et les distractions en plein air vont se multiplier : Randonnée Gourmande, Fête de la Musique, marchés nocturnes, Fête Votive et Feu d'Artifice... Les vacances se programment et ceux qui resteront à Banassac-Canilhac pourront profiter pleinement de toutes ces activités.

Le début du printemps coïncide également avec l'élaboration du Budget Communal qui a été voté le 21 mars dernier. La Municipalité a décidé de prendre des mesures d'équilibre financier sans solliciter les ménages, et en explorant toutes les pistes possibles en tenant compte de l'harmonisation des taux fiscaux de chaque commune fondatrice.

Les solutions se trouvent dans une gestion très précise des dépenses. Il s'agit de mettre en place des méthodes d'organisation et des outils de gestion qui amèneront des économies.

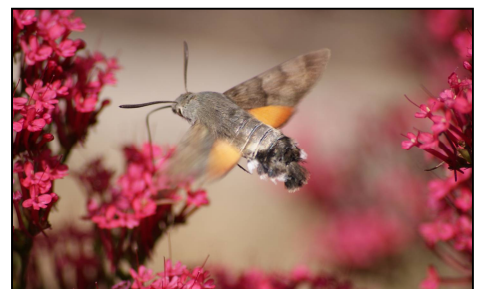
Je voulais une fois de plus remercier toute mon équipe, Adjointes et Conseillers, qui contribuent à la bonne gestion et au bon fonctionnement de notre Commune, même si parfois nous ne pouvons répondre rapidement aux difficultés que vous pouvez rencontrer.

Je remercie aussi les employés communaux qui ont su s'adapter à l'organisation de la Commune de Banassac-Canilhac.

Bonne lecture à tous...

David RODRIGUES,
Maire de
Banassac-Canilhac

Un territoire...



Une pensée...

« S'il n'y avait pas d'hiver, le printemps ne serait pas si agréable ; si nous ne goûtions pas à l'adversité, la réussite ne serait pas tant appréciée. »

Anne BRADSTREET

HISTOIRE D'EAU...

UNE RESSOURCE RARE

Si l'eau recouvre les 3/4 de la surface de notre planète, la quantité d'eau salée ou non potable représente plus de 99% de cette ressource. L'eau est donc précieuse, sa qualité est délicate et son cycle naturel très long. Il est aujourd'hui nécessaire de l'économiser et plusieurs événements récents sont venus nous en rappeler la nécessité.

CE QUI EST RARE EST CHER

L'essor démographique ainsi que, le développement industriel, les besoins de l'agriculture, la hausse du niveau de vie des populations sont à l'origine du besoin croissant en eau. Depuis le début des années 1990, en raison de cet accroissement, de l'exigence de qualité et de la nécessité de traiter les eaux usées, le prix de l'eau partout

en France est en augmentation constante.

CE QUI EST CHER S'ÉCONOMISE

L'économie d'eau et la baisse du coût de facturation passent par une estimation de votre consommation quotidienne et annuelle, un équipement en économiseurs d'eau et appareils ménagers économiques en eau et en énergie ainsi que par la modification du comportement - par exemple, en préférant la douche au bain et en utilisant les programmes « éco ».

CE QUI SE MESURE NE SE GASPILLE PAS

Evitons les fuites ! En vérifiant notre installation sanitaire car près de 20 % d'eau est gaspillée en fuites. Les conséquences : un robinet qui goutte perd 5 litres à l'heure, une chasse d'eau peut

perdre jusqu'à 500 litres par jour. Vous pouvez aussi réaliser des économies d'eau, d'énergie et d'argent, en vous équipant d'économiseurs d'eau. Ainsi, vous pouvez économiser près de 50 % d'eau au niveau de la douche et du robinet, et environ 30 % au niveau des WC.

CE QUI NE SE GASPILLE PAS SE RÉCUPÈRE

Vous pouvez récupérer l'eau de pluie pour certains usages (piscines, jardinage). Voilà une solution simple à mettre en œuvre et qui peut vous faire économiser plusieurs m³. Ces récupérateurs se posent sur les conduits qui descendent de vos gouttières.

Moralité : « ce n'est que lorsque le puits s'assèche que l'on découvre la valeur de l'eau ».

ATTENTION !

Les installations de récupération d'eau de pluie, les forages ou les puits réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau, doivent obligatoirement être déclarés en Mairie.

La loi sur l'eau (Journal Officiel du 30 décembre 2006) a prévu que tout prélèvement (puits, forage ou récupérateur d'eau de pluie) réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau soit **déclaré en mairie de la commune concernée**, au plus tard un mois avant le début des travaux. Ces informations sont tenues à la disposition, notamment, des agents des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Toutes les installations des récupérations d'eau à des fins d'usage domestique devront être bien séparées du réseau d'eau provenant de la commune afin d'éviter toute contamination du réseau d'eau public.

CE QUI SE GASPILLE A UN PRIX

Vous trouverez ci-dessous un tableau qui compare le prix de l'eau de nos anciennes entités, d'une commune proche de la nôtre et du SIAEP du Massegros ; en effet certains habitants de notre commune sont desservis par ce syndicat.

Commune	Prix m ³ d'eau H.T.	Tarif Abonnement H.T.	Prix m ³ Assainissement H.T.
Banassac 2015	0,80 €	60,00 €	1,75 €
Canilhac 2015	1,00 €	50,00 € + 25,00 €boite syphoïde	0,75 €
Banassac-Canilhac 2016	0,85 €	60,00 €	1,35 €
La Canourgue	1,10 €	84,00 €	1,85 €
SIAEP Causse du Massegros	1,80 €	97,00 €	/
Chanac	1,73 €	77,00 €+ 27,00 €jardin	0,87 €

2020 devrait être la date limite à laquelle les communes auront l'obligation de transférer leurs services d'eau et d'assainissement aux communautés de communes.

Quelle gestion sera proposée et surtout quelle valeur aura notre eau ? Affaire à suivre...

TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle a fixé les taux des 4 taxes directes locales pour 2016 en tenant compte de la décision prise en 2015 par les communes fondatrices de Banassac et Canilhac de lisser les taux de la taxe d'habitation et de la C.F.E. sur 4 ans.

Les taux des taxes foncières (bâties et non bâties) sont, quant à eux, ajustés dès 2016.

Le Conseil Municipal a donc arrêté les taux comme suit :

	BANASSAC 2015		CANILHAC 2015		BANASSAC-CANILHAC 2016			PRODUITS
	TAUX	PRODUITS	TAUX	PRODUITS	TAUX			
					Banassac	Canilhac	Commune Nouvelle	
T.H.	7,21 %	83 420,00 €	11,15 %	17 383,00 €	7,32 %	10,33 %	/	104 394,00 €
T.F.B.	9,23 %	84 150,00 €	8,14 %	9 141,00 €	/	/	9,11 %	95 382,00 €
T.F.N.B.	122,7 %	16 075,00 €	135,67 %	5 291,00 €	/	/	125,7 %	21 495,00 €
C.F.E.	15,59 %	34 501,00 €	7,84 %	1 944,00 €	15,4 %	9,58 %	/	36 906,00 €
TOTAL		218 146,00 €		33 759,00 €				258 177,00 €

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour permet aux collectivités de disposer de ressources supplémentaires destinées à favoriser la fréquentation touristique (signalisation, actions de promotion touristique, protection et gestion des espaces naturels...). Elle est perçue auprès des personnes résidentes dans un hôtel, une location saisonnière (meublé de tourisme, village de vacances, chambres d'hôtes) ou dans un terrain de camping.

La Commune de Canilhac appliquait cette taxe sur son territoire, c'est la raison pour laquelle la Commune Nouvelle de Banassac-Canilhac l'a instauré sur son territoire.

Les tarifs sont fixés par nuitées et par personne et par catégorie d'hébergement.

Le Conseil Municipal les a arrêtés ainsi qu'il suit :

- Hôtel et meublés 3 étoiles 1,00 €
- Hôtel et meublés 2 étoiles 0,50 €
- Hôtel et meublés 1 étoile ou sans classement 0,20 €
- Chambres d'hôtes sans classement 0,20 €
- Camping 1 ou 2 étoiles ou sans classement 0,20 €



Camping Municipal de la Vallée à Miège Rivière

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

COMPOSITION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. comprend, outre le Maire qui en est Président de droit, 7 membres élus au sein du Conseil Municipal et 7 membres nommés par Monsieur le Maire et issus de la société civile participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Ils sont élus ou nommés à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat.

MISSIONS

1°) Le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Par exemple : nous avons élaboré **un plan grand froid** et **un plan canicule**. Grâce à l'aide de fiches individuelles que les membres du Conseil vous présenteront individuellement lors de leur visite, nous identifierons « les personnes à risque » et ainsi nous serons réactifs si un de ces plans est déclenché par la Préfecture. Ces fiches sont rangées dans un classeur en Mairie et ne peuvent être utilisées que par Monsieur le Maire et les Conseillers du C.C.A.S. Leurs données sont donc confidentielles.

En outre, le C.C.A.S. peut intervenir

sous forme de prestations en nature. Exemples : **Bons alimentaires, participations à la mise en place de Télé-assistance ou Télé-alarme.**

2°) Au titre de leurs missions obligatoires, le C.C.A.S. participe à l'instruction des demandes d'aide sociale. Ils transmettent les demandes au président du conseil département. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande. Une partie seulement des élus fait partie de cette commission afin d'élaborer les dossiers au plus vite et ainsi être plus opérationnel.

FONCTIONNEMENT

Nous tenons une séance par trimestre en moyenne. Les délibérations sont prises à la majorité

absolue des suffrages exprimés.

FINANCEMENT

Différentes sources de financement peuvent être distinguées :

- les ressources propres : les dons et legs ainsi que les produits de quêtes ou de collectes.

- les ressources extérieures non affectées à une action précise : ces ressources proviennent de la subvention communale qui constitue l'apport prépondérant et obligatoire au fonctionnement de tous les C.C.A.S.

- la location de garages appartenant au C.C.A.S. par la Commune.

MODALITÉS LÉGALES

Les C.C.A.S. sont régis par le code de l'action sociale et des familles (CASF).



Membres élus par le Conseil Municipal :

Sabrina LORI – Gylène FAGES
Virginie BOISSONNADE – Valérie GAZAGNE
Valérie POUGET – Christophe CARRILLO
Luc FAGES

Membres nommés par Monsieur le Maire :

Monique ALBARET - Claude WATELLET
Vanessa SONZOGNI – Marinette ARRAGON
Gilbert BRAGER – Aysset BURUKARIKAYA
Jean IMBERT

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à passer en Mairie ou à joindre les bureaux aux heures d'ouverture pour vous informer ou demander un rendez-vous avec un membre du CCAS.

ERRATUM ÉTAT CIVIL



Lors de notre précédente publication, nous avons retranscrit l'état civil des Communes de Banassac et Canilhac pour l'année 2015. Après vérification, il apparaît que deux évènements, enregistrés dans les registres n'ont pas été reportés. En voici la rectification :

Décès de Monsieur Georges RILLOT, survenu le 5 juin 2015, à Banassac.

Décès de Monsieur Pierre MAS, survenu le 3 octobre 2015, à Banassac.

ANALYSE DE LA VITESSE DE CIRCULATION À PRATNAU

Du 22 au 28 juillet 2015, les Services du Conseil Départemental ont réalisé une étude sur la vitesse de circulation à Pratnau, à hauteur du garde-barrière, dans les deux sens de circulation, par un système de comptage des passages des véhicules légers et des poids lourds.

Lors de cette période de sept jours, l'analyse du débit a recensé 1930 véhicules par jour en moyenne, répartis entre 1617 véhicules légers par jour et 313 poids lourds par jour en moyenne. Le flux de passage des poids lourds représente environ 16 % du trafic total. Il est à noter que le nombre de poids lourds est beaucoup plus important dans le sens Aveyron → Lozère.

L'analyse de la vitesse fait ressortir qu'environ 67 % des usagers, en moyenne, respectent la limitation de vitesse fixée à 70 km à l'heure. Toutefois, si ce pourcentage est quasi-identique dans les deux sens pour les véhicules légers, il n'en est pas de même pour les poids lourds. En effet, pour ces derniers, le

pourcentage de respect de la limite de vitesse autorisée est de 85 % dans le sens Lozère → Aveyron mais n'est que de 73 % dans le sens inverse.

En conclusion de cette étude, la vitesse au dessous de laquelle roulent 85 % des usagers (ce qui permet d'exclure les vitesses considérées comme atypiques et extrêmes) est de 77 km à l'heure.

La majorité des dépassements de vitesse constatée est comprise entre 70 et 80 km à l'heure.

Cela confirme les résultats d'une précédente campagne de comptage

réalisée sur 4 semaines en 2011 et correspond aux incivilités routières constatées sur les autres secteurs.

Toutefois, compte tenu de la proximité des habitations en bordure de route sur ce secteur et l'augmentation de fréquentation de la gravière, le dispositif d'incitation au ralentissement le mieux adapté au site va être étudié par la Direction des Routes et des Transports du Conseil Départemental. Nous ne manquerons pas de vous informer de la solution retenue dans une prochaine publication.



INFRACTIONS AUX RÈGLES D'URBANISME

Pour certains travaux, un permis de construire est indispensable.

D'autres constructions ou aménagements, par leur taille plus modeste, ne sont pas soumis à la délivrance d'un permis de construire mais doivent toutefois être précédés d'une **DÉCLARATION PRÉALABLE**.

Il est donc indispensable avant tout projet de construction, rénovation (fenêtres portes), restauration (toitures façades), ou même de simple remaniement de terrain, de consulter le règlement en Mairie.

En effet, le démarrage de travaux sans autorisation, est un acte constituant une infraction passible de **poursuites pénales et de sanctions**. Les peines encourues sont claires et précises ; dans le cas de travaux ou d'utilisation du sol

en méconnaissance du code de l'Urbanisme :

- Une **Amende** de 1200 à 300 000 € et un **Emprisonnement** de 6 mois en cas de récidive.
- La **Démolition** et remise en état des lieux sous astreintes de 75 € par jour de retard.
- Une **Exécution d'office des travaux de remise en état** aux frais du contrevenant.
- Une **Publication du Jugement dans deux journaux** et affichage sur les lieux.

Nous vous rappelons que trois aides financières ont été mises en place par la Commune :

Aide pour la valorisation du patrimoine, Aide pour des travaux d'économie, Aide pour des travaux d'amélioration de l'habitat. D'autres aides peuvent aussi être sollicitées (Etat, ANAH, Fondation du

Patrimoine..), il faut se renseigner à la Mairie.

Alors, n'oubliez pas : Tous travaux modifiant soit l'aspect extérieur d'un bâtiment ou d'un terrain, soit les surfaces bâties, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'Urbanisme auprès de la Mairie.

Il est recommandé d'en discuter en amont pour avoir toutes les chances d'obtenir un avis favorable sur l'arrêté de la **Déclaration Préalable** ou du **Permis de Construire** signé par le Maire.

C'est dans cet esprit que Madame Bénédicte ARRAGON, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme, tient une permanence tous les mercredis matin en Mairie pour vous conseiller et vous guider dans ces démarches.

BIEN VIVRE DANS NOTRE COMMUNE : L'AFFAIRE DE TOUS

Comme il est souvent dit, il fait bon vivre dans nos petites communes de Lozère. En effet contrairement aux grandes métropoles, nous sommes moins impactés par les problèmes d'insécurité, pollution et autres facteurs de stress et mal-être. Banassac-Canilhac ne déroge pas à la règle, cependant il faut rester vigilant car le cadre privilégié qui nous est offert n'est pas une acquisition définitive.

STOP AUX ACTES D'INCIVILITÉS SUR NOS POINTS DE RECYCLAGE

Nous l'avons déjà évoqué maintes fois dans des précédents bulletins, mais, malgré cela, il est toujours fréquent de retrouver sur nos points de recyclage tout un tas de déchets et immondices normalement destinés à la déchetterie (récemment pneus, tête de lit, petit et gros électroménagers).



Nous rappelons à nos administrés, mais aussi à ceux des communes environnantes que des règles de tri existent. Elles sont affichées sur les points de recyclage et nul n'est censé les ignorer. Pour tout manquement, la Municipalité peut se constituer partie civile, ce qu'elle ne manquera pas de faire à l'avenir ; il en va du bien être de tous et de la santé publique.

Mais les incivilités relatives aux déchets sont parfois incompréhensi-

bles. En effet, nous ramassons souvent des sacs de déchets déjà triés mais dont le sac est posé devant les conteneurs de recyclage.

Il est dommage que des personnes ayant compris la nécessité du tri n'aillent pas au bout de la démarche et s'arrête à 50 cm du but.

LE DÉSHERBAGE SUR NOTRE COMMUNE :

Afin de répondre dès à présent à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui interdit l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités, (dès le 1^{er} janvier 2017), notre commune s'engage dans un plan de désherbage des espaces publics en utilisant des solutions alternatives (désherbage thermique, manuel ...), et en faisant participer nos agents à des stages de formation aux méthodes alternatives aux herbicides chimiques.

Ces nouvelles méthodes ne sont pas aussi « radicales » que les précédentes, il faut donc accepter les « repousses » souvent liées aux conditions climatiques.

A ce sujet, la Municipalité tient à remercier les personnes qui œuvrent à l'embellissement de notre commune (entretien de son pas de porte, fleurissement etc...).

Toutes ces « petites actions » personnelles participent à rendre notre commune attractive.

LA PROPRETÉ DANS NOS RUES



Afin d'améliorer la propreté dans nos rues et ruelles, la municipalité a mis à disposition des distributeurs de sacs afin de permettre à chaque propriétaire canin de faire « place nette » après chaque déjection de leur animal favori. Nous comptons sur vous pour en faire bon usage...



INFOS UTILES:

Déchèterie du Massegros:

Baraque de Trémolet, St Georges de Lévéjac

Tel : 04/66/48/14/06

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-transition-energetique-pour-la-.html>



ÉCOLE PUBLIQUE DU SYCOMORE

VISITE DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DE LA LOZÈRE

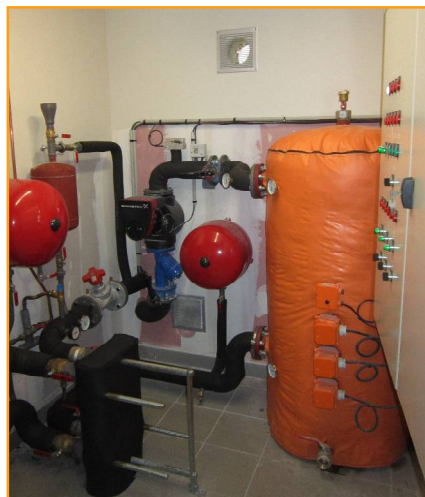
Le 1^{er} avril, notre Ecole Publique du Sycomore avait l'honneur de recevoir en ses murs Monsieur Jean-Pierre GENEVIÈVE, Inspecteur d'Académie et Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Lozère. Placé sous l'autorité du Recteur d'Académie, il est chargé de mettre en œuvre la politique de l'Éducation Nationale dans les écoles primaires et les établissements du second degré du Département.

Secondé de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) en charge de la circonscription de Florac, Monsieur Jean-Paul LARUE, Monsieur GENEVIÈVE fut accueilli par Monsieur le Maire et quatre de ses Adjoints, Éric BEAUCLAIR, Conseiller Pédagogique EPS du Secteur auprès de l'Éducation Nationale et Conseiller Municipal ainsi que par Madame Anne-Sophie LEMEUR, notre dynamique Directrice d'École. Cette dernière dirigea une visite guidée des classes ainsi que des locaux annexes et de la Cantine Municipale.



C'est dans cette optique que l'Inspecteur d'Académie avait souhaité visiter notre école afin de

mieux appréhender l'implication de la Commune dans la restructuration des locaux et dans leur fonctionnement. Après un an d'existence, il était en effet important de faire un premier point sur la spécificité des aménagements, en particulier au niveau des économies d'énergie, puisque le système de chauffage et le choix des matériaux avaient été réfléchis dans une logique de développement durable. Le système de circulation d'air, couplé avec une double verrière permettant une régulation manuelle de la température adaptée à chaque saison, ainsi que la mise en place de panneaux photovoltaïques sur une partie du bâtiment, participe aux économies d'énergie.



Madame la Directrice exposa la démarche, engagée en parallèle auprès des enfants, de sensibilisation au recyclage des déchets au sein même de l'École. Le tri sélectif est en effet mis en pratique dans les classes afin d'éduquer les enfants qui seront les garants des



bonnes pratiques pour demain. Mais la démarche ne s'arrête pas là puisque les enfants réalisent du compost avec les déchets alimentaires générés par la Cantine. Ledit compost est ensuite utilisé dans l'activité « jardin potager » mise en place dans le cadre des Activités Périscolaires proposées par la Commune. La boucle est ainsi bouclée.

Elle présenta également les projets éducatifs déjà mis en œuvre. Tous purent ensuite échanger sur les projets à venir, tels que la classe passerelle en partenariat avec la Crèche ou les liaisons entre les temps scolaires et périscolaires et les actions destinées à améliorer l'organisation d'une école comme la nôtre dont l'effectif est en hausse.

L'ensemble des Elus fut fort touché par l'écoute et l'intérêt témoigné par Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui félicita Monsieur le Maire pour l'implication de la Commune dans le fonctionnement et la vie de l'École.



LA GRAVIÈRE : VOTRE NOUVEL ESPACE PUBLIC

HISTORIQUE

Avant l'acquisition des terrains par la Commune de Banassac en 1998, ce site a été exploité par une entreprise privée de 1968 à 1993 afin d'extraire du gravier et du sable destinés à la fabrication d'ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiments. C'est pourquoi, dans la pensée collective, il a été baptisé « La Gravière ».



Il y a quelques années, l'idée de réhabiliter ce lieu a fait son chemin pour le mettre à la disposition des habitants afin de dynamiser le secteur autour d'un aménagement prenant en compte la nature du sol et la proximité du Lot qui occasionnait, à chaque montée des eaux en période de crues, des dégâts importants nécessitant des aménagements particuliers.

C'est donc tout naturellement que les élus ont demandé conseil au Technicien de Rivière du Syndicat Mixte Lot-Colagne (devenu aujourd'hui Syndicat Mixte Lot-Dourdou) pour réfléchir à un projet global pouvant à la fois préserver les berges des assauts de la rivière et traiter les 40 000 m² de surface du terrain tout en respectant le site et la faune et la flore qui s'y développent.

UN AMÉNAGEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Les travaux engagés ont été cofinancés à presque 80 % par l'Europe, l'Etat, et le Département avec un résultat alliant parfaitement les aménagements des berges avec des passages à guet) et les sentiers de promenade à la végétation qui a été voulue la plus naturelle et sauvage possible afin de ne pas

dénaturer le site et qu'il s'intègre au mieux avec les parcelles voisines.

PARCOURS DE SANTÉ

Mais pour que les habitants puissent s'approprier ce lieu excentré, il fallait également lui donner une utilité et un aspect ludique incitant les familles à s'y rendre.

Un « parcours santé » équipé de nombreux agrès et autres jeux d'exercices physiques réalisés en bois jalonne aujourd'hui un circuit de marche d'ores et déjà utilisé régulièrement par bon nombre de familles et de coureurs qui apprécient de pratiquer leur hobbies sur un site aménagé mais qui conserve son aspect naturel.

UN PEU DE PÉDAGOGIE POUR NOS ENFANTS

En parallèle, et tout au long du parcours, des totems taillés dans le bois figurent les différentes espèces de la faune locale qui habitent la vallée du Lot.

Ils sont agrémentés de panneaux



explicatifs, destinés aux plus jeunes et aux moins jeunes, apportant des informations complémentaires et permettant à chacun d'approfondir ses connaissances. Bref, un endroit préservé et en même temps destiné à passer un bon moment en famille ou entre amis.



PREMIÈRE ANIMATION À LA GRAVIÈRE

L'Association Pierres et Sigillées est la première à avoir souhaité animer ce lieu. Bien évidemment la Commune est ravie de cette initiative. C'est dans le cadre du Festival de la Randonnée que l'association organise une « Randonnée Gourmande » le 19 juin prochain avec pause repas à la Gravière, animée de démonstrations de métiers anciens et de savoir-faires ancestraux (maréchal-ferrant, tailleur de pierre, etc...). Les places seront chères, alors n'hésitez pas à réserver dès à présent (coordonnées dans notre agenda en dernière page).

JOURNÉES CITOYENNES

Mais un site si vaste nécessite un investissement de chacun dans sa préservation voire sa conservation. C'est dans cet esprit qu'une partie du Conseil Municipal s'était donné rendez-vous sur place le 28 mai dernier pour une matinée productive. Armés de débrouailleuses, et autres matériels, les élus ont désherbé et nettoyé le site avant les beaux jours tant attendus. Mais cet exemple ne pourrait-il pas être un ouverture possible sur des Journées Citoyennes ?
Affaire à suivre...

L'AMI PIERROT

La fin d'année 2015 a été, pour nos équipes, axée sur la mise en place de la Commune Nouvelle et une mise en route qu'il a fallu efficace et rigoureuse, tant au niveau administratif que technique.

Emportés par l'urgence, nous avons négligé, et nous en excusons très sincèrement ici, de rendre hommage à quelqu'un qui nous a quitté en octobre dernier et qui fut la « cheville ouvrière » de notre collectivité. Partant du principe qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire et que, de plus, nous sommes à un moment clé de notre histoire, revenir sur le parcours de celui qui fut l'un des premiers agents des services techniques de notre territoire est un acte de reconnaissance ô combien mérité.



Pierre MAS, puisque c'est de lui qu'il s'agit, entra au service de la Commune de Banassac en 1974, sous la mandature du Maire de l'Epoque, Jean VIZIER. Mais les équipements et matériels communaux étaient alors quasi-inexistants, à tel point que c'est

avec son matériel et ses outils personnels que Pierrot venait au travail afin d'accomplir les tâches qui lui incombent.

Travailleur acharné, il assurait tous les postes de travail occupés aujourd'hui par l'équipe entière. De la gestion du Cimetière (y compris le délicat labeur de fossoyeur) à la recherche des fuites d'eau sur le réseau, en passant par l'entretien et la réparation des locaux ou encore le déneigement et le débroussaillage, il faisait preuve d'une polyvalence et d'une disponibilité qui force le respect.

Ce n'est qu'en 1989, avec l'élection de Marien POUGET, que l'Equipe Technique justifia enfin son nom avec l'achat de matériel communal et l'embauche d'Auguste VERLAGUET qui vint répartir le travail.

Pierre assura ses fonctions jusqu'en 2000, date à laquelle il prit une retraite bien méritée et passa le flambeau à Thierry PINEL.

Mais son implication au service de tous ne se limita pas à l'exercice de son métier. En effet, Pierre MAS s'engagea dans le corps des Sapeurs-Pompiers volontaires en 1967 et ne le quitta qu'en 1997 après 30 ans de service avec le grade de Sapeur de 1^{ère} classe et distingué de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers à trois reprises (Argent, Vermeil et Or).

Entouré de son épouse (elle aussi dévouée au service de la communauté au sein de l'Ecole du Sycomore jusqu'à son départ en retraite en

2007) et de leurs enfants, Géraldine, Elodie et Jérôme, ainsi que de leurs petits-enfants, Pierrot avait construit sa vie personnelle dans notre beau pays qu'il adorait parcourir au gré de ses passions, la Chasse et la Pêche. Les terrains de Pétanque étaient aussi pour lui des lieux privilégiés d'échange et de partage. Le déroulement des championnats de Foot et Rugby n'avaient pas de secret pour lui.

Il aimait également voyager. C'est pourquoi, avec Michèle son épouse, et entourés de leurs amis, ils partaient régulièrement à la découverte des autres régions de France.



Pierrot s'est éteint le 3 octobre 2015 entouré des siens. Notre Commune ne l'oublie pas et tient à témoigner à sa famille toute son Amitié et son soutien.

LA RELÈVE EST ASSURÉE



Notre Camping Municipal ouvrant ses portes le 15 juin prochain, l'Equipe technique s'est attelée à la remise en état des installations avant le début de la saison et, plus particulièrement, à la réfection du mur de soutènement de la terrasse du bâtiment d'accueil qui va permettre une augmentation de la surface exploitable pour le Snack et la mise en place d'un « coin détente » en extérieur. Cet ouvrage a été réalisé avec beaucoup de soins et d'application tant au niveau solidité qu'esthétique et nous pouvons nous féliciter de cette équipe qui a su tirer le meilleur des compétences de chacun et qui nous donne un exemple efficace de la mutualisation des moyens de nos deux communes fondatrices.

AGENDA



Samedi 18 juin 2016

« Fête de la Musique à Canilhac » organisée par le Comité des Fêtes, à partir de 19h00
1ère partie : Concert Gratuit avec le Groupe d'Accord Léone.
Feu d'Artifice.

2ème partie : Concert Gratuit avec le Duo Rock festif « Danito » (Chanteur des Croquants).
Point Restauration sur place.

Dimanche 19 juin 2016

Randonnée Gourmande organisée par l'Association « Pierres et Sigillées »
dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays et du Festival de la randonnée.
Parcours d'environ 14 km sans difficulté et pause repas animée à la gravière de Pratnau
avec démonstration de métiers et savoir-faire : Maréchal-ferrant, tailleur de pierres, etc...
Renseignements : pierres-et-sigillees@orange.fr ou 06.87.22.33.42



Vendredi 24 juin 2016

Fête de l'Ecole du Sycomore.

Spectacle des Enfants organisé par l'équipe pédagogique à 18h00,
suivi d'un apéritif et d'un repas à partir de 19h00,
organisés par Association Laïque de Banassac (A.L.B.).



FÊTE VOTIVE

Vendredi 15 juillet 2016 :

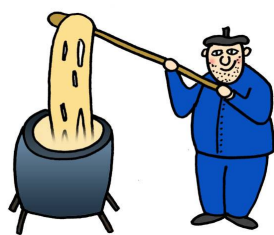
Marché Nocturne,
avec Repas « Aligot-Saucisse » et produits du terroir.

Samedi 16 juillet 2016 :

Concours de Pétanque à 15h00,
Grand Spectacle Pyrotechnique et Feux d'Artifice
sur la Place Saint Médard aux environs de 22h00.

Dimanche 17 juillet 2016 :

Petit Déjeuner aux Manouls à partir de 8h00,
Vide-Grenier Brocante-Puces et Animation de Rue de 7h00 à 17h00,
Repas sur la Place animé par « CASU'S BELLI » à 20h00



Vendredi 5 août 2016

Marché Nocturne
avec Repas « Aligot-Saucisse » et produits du terroir.

Vendredi 12 août 2016

Vide-Grenier nocturne et
Marché Nocturne avec Repas « Aligot-Saucisse ».

ACCUEIL EN MAIRIE

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00



Contacts

Tél. : 04.66.32.82.10
Fax. : 04.66.32.89.99

mairie.banassac-canilhac@orange.fr



*Ce Bulletin Municipal a été préparé et mis en page
par la Commission Communication-Tourisme.*

Directeur de publication : David RODRIGUES

Rédacteurs en Chef : Christophe CARRILLO et Régis MONTIALOUX

Impression : Mairie de Banassac-Canilhac - Photos : Fonds Mairie

